

DECRET N° 88-227 du 3 JUIN 1988

Portant approbation des comptes prévisionnels et du Budget d'Investissement Exercice 1988 du Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural de la Province de l'OUEME.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'Ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin, et les Lois constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU La Loi N°81-008 du 30 Décembre 1981 régissant les rapports entre l'Etat, les Offices, les Sociétés d'Etat, les Sociétés d'Economie Mixte et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leur modalités de Gestion ;
- VU le Décret N°84-478 du 17 Décembre 1984 portant attributions, Organisation et fonctionnement du Ministère du Développement Rural et de l'Action Coopérative ;
- VU le Décret N°88-51 du 26 Janvier 1988 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le Décret N°84-62 du 27 Janvier 1984, portant approbation des Statuts des Centres d'Action Régionale pour le Développement Rural (CARDER) ;
- VU l'Arrêté N°179/MDRAC/DGM/DAFA/SAA du 8 Avril 1987 portant attributions, organisation et Fonctionnement des Centres d'Action Régionale pour le Développement Rural (CARDER) ;
- SUR Rapport du Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative ;
- Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 25 MAI 1988 ;

§ E C R E T E :

Article 1er. - Sont approuvés, les comptes Prévisionnels et le Budget d'Investissement Exercice 1988 du Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural de la Province de l'Ouémé tels qu'annexés à ce Décret ;

Article 2.- le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 23 JUIN 1988

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU.-

LE MINISTRE DU DEVELOPPEMENT
RURAL ET DE L'ACTION COOPERATIVE,

LE MINISTRE DE LA JUSTICE, CHARGÉ
DE L'INSPECTION DES ENTREPRISES
PUBLIQUES ET SEMI-PUBLIQUES,

Martin Dohou AZONHIHO

Salieu ABOUDOU

LE MINISTRE DES FINANCES
ET DE L'ECONOMIE,

Philippe ARPO

Ministre intérimaire

AMPLIATIONS : PR 6 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR E CPC 4 PPC 2 MDRAC MFL 8

AUTRES MINISTERES 13 SGCEN 4 SPD 1 DPE DLC INSAE 3 BCP 1 IGE
ET DES SECTIONS 3 DB DCF DSDV DTCP DI 10 DCCT GDE CHANC 2 PAC 6
CCIB 1 JORPB 1.-